

Consignes spécifiques à l'escrime

Age	Attestation santé validée (voir la note 1 au bas du tableau)	Certificat médical (A insérer sur profil adhérent)	Si participation à des compétitions
18 ans en cours de saison à 39 ans	Obligatoire tous les ans	Obligatoire pour la première licence Obligatoire tous les 3 ans Obligatoire si au moins une réponse positive au questionnaire	Le certificat médical doit comporter la mention « en compétition » (voir la note 2 au bas du tableau)
40 ans à 59 ans	Obligatoire tous les ans	Certificat médical spécifique doit être rempli tous les 3 ans Obligatoire si au moins une réponse positive au questionnaire	Certificat médical spécifique (voir la note 2 au bas du tableau)
Plus de 60 ans		Le certificat médical spécifique doit être rempli tous les ans, signé par le tireur puis complété et signé par son médecin Consultation cardiologique obligatoire tous les 3 ans	Certificat médical spécifique (voir la note 2 au bas du tableau)

1. **Attestation santé à valider** électroniquement dans les réponses aux formulaires demandées au moment de l'inscription à l'activité après avoir consulté le questionnaire santé adulte accessible en ligne au moment du choix de l'activité
2. **Certificat médical** à télécharger sur le site de l'ALC ou à se procurer auprès du professeur et à **faire remplir par le médecin** selon sa catégorie et **insérer sur le profil du pratiquant** :
Certificat-medical_majeurs_non-veteran.pdf
Certificat-medical_40-59 ans_Veterans-V1-et-V2.pdf
Certificat-medical_60 ans et plus_Veterans-V3-et-V4.pdf

Commande des licences

La licence à une fédération est obligatoire pour la pratique de cette activité : la licence sert d'assurance complète

La licence est souscrite auprès de la fédération par le correspondant de l'activité qui a besoin le plus rapidement possible :

- Des attestations de santé ou certificats médicaux.
- Du règlement de la licence et de la première échéance de l'activité au plus tard 15 jours après le premier cours sous peine d'annulation de l'inscription.

Location Tenue

Si vous ne possédez pas de tenue escrime, elle peut être louée pour l'année à l'ALC.

Sélectionnez l'option tenue au moment de l'inscription sur le système. La tenue doit être rendue en fin de saison

L'option à 80€ correspond à la location tenue blanche et matériel